

## Edito

**L**es sujets d'actualités ayant trait au bois, à la forêt, à la filière forêt-bois "tombent comme à Gravelotte", selon l'expression messine.

**L**a loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt est à peine promulguée, tandis que de nombreux décrets afférents, dont celui ayant trait au Groupement d'Intérêt Economique Ecologique et Forestier (GIEEF), sont encore à publier.

**D**ans le même temps, les structures de la forêt privée, fortement invitées par les services du Ministère de l'Agriculture, s'investissaient dans l'élaboration des pré-dossiers à inscrire dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé le 17 mars 2015. Cet appel à projets, disposant d'un financement au titre du fonds chaleur de 30 M€ dès 2015, est destiné à améliorer la mobilisation du bois, notamment pour la production d'énergie.

**E**n avril 2015, un rapport du Sénat rédigé par MM. Alain Houpert (Côte d'Or) et Yannick Botrel (Côtes d'Armor), s'inquiète de l'absence d'une stratégie globale de la filière forêt-bois, de l'absence d'une gouvernance unifiée. Prenant en compte l'investissement du CNPFF dans l'effort de mobilisation supplémentaire du bois, les rapporteurs proposent notamment de réorienter l'intégralité des "centimes forestiers" vers notre établissement public, de manière à lui permettre d'exercer pleinement sa mission de développement forestier.

**L**e sénateur de la Moselle, Philippe Leroy, lors de son intervention du 7 mai dernier au Sénat, a bien rappelé que le déficit actuel est le résultat d'une constante de la forêt française, composée majoritairement de feuillus que nous ne savons pas valoriser et d'un déficit de résineux. Il a souligné la faiblesse des soutiens publics à la filière : à peine 910 M€ par an tandis que le Fonds Stratégique Bois annoncé par le Ministre peine à être doté des 150 M€ annuels promis. Il a été amené à rappeler au représentant du gouvernement présent que cet empilement de mesures et la faiblesse des moyens disponibles constituent "un bricolage", alors que la forêt a besoin de financements simples et pérennes pour assurer son renouvellement et être au rendez-vous de la mobilisation attendue.

**D**oit-on considérer que le rapport des sénateurs Houpert et Botrel vient lui donner raison ?

### Sommaire

<b>Edito</b> : .....	p 1
<b>Economie</b> : PPRDF, Filière Feuillus, plantations .....	p 2-3
<b>Actualités</b> : PAS alsaciens.....	p 4
<b>Homme des bois</b> : Jean Sauner Le casse-tête sundgauvien .....	p 5
<b>Technique</b> : Routes forestières Quoi, comment, combien ? .....	p 6-7
<b>Autour de nous</b> : Vigilance ! Au voleur !.....	p 8
<b>Parole aux Syndicats</b> : Vosges Rejoignez votre syndicat !.....	p 9
<b>Arbre au vert</b> : ETF Lorraine Quali Travaux Forestiers.....	p 10
<b>Au coin du bois</b> : Assemblée Générale des syndicats 54 et 57 L'export des grumes feuillues .....	p 11
<b>De feuilles en aiguilles</b> : Nos brèves .....	p 12

**J**amais un contrat de filière, tel que celui signé le 16 décembre 2014, n'avait associé autant de ministres au destin de la filière forêt-bois. En effet, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires et Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France ont signé ce contrat avec les représentants professionnels de la filière. Du reste, même les représentants de la Fédération Nationale du Bois constatant les dernières avancées, pourraient signer ce contrat.

**R**appelons que ce contrat est l'aboutissement des réflexions menées durant l'été 2014 par un comité stratégique de filière bois, sous l'égide du Conseil National de l'Industrie.

**M**. Le Foll vient du reste de réunir le Conseil supérieur de la Forêt et du Bois le 22 avril dernier, à ne pas confondre avec le comité visé ci-dessus, afin de suivre les travaux des groupes de travail destinés à préfigurer le programme national forêt-bois susceptible de définir un cadre national dès l'automne 2015. Il comporte 5 groupes de travail (gestion durable, forêt et territoires, économie de la filière forêt-bois, recherche développement et international, Europe) associant certains jusqu'à 40 participants.





# conomie

## LE PPRDF LORRAIN EN FAVEUR DES PETITS PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : Résultats 2014 en forte hausse

**Un rappel nécessaire : le PPRDF signifie "Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier" et consiste à réunir moyens et organismes en faveur des petits propriétaires forestiers dans des secteurs précis. Cela se traduit par la présence de 14 techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et de la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine (CRAL) dans autant de secteurs. Le technicien-animateur d'un secteur doit multiplier les visites-conseils et déclencher les coupes et travaux nécessaires, ainsi que les projets de dessertes. Il suscite souvent préalablement les améliorations foncières possibles, par achat ou échange de parcelles. Le financement de l'opération est assuré par la taxe foncière perçue sur les forêts, la Région Lorraine, l'État, l'Europe, 20 % restant à la charge des opérateurs CRPF et CRAL.**

### Les résultats parlent d'eux-mêmes :

#### RÉSULTATS 2013

- 48 réunions diverses
- 923 visites-conseils
- Foncier : 240 ha mutés
- Desserte :
  - 11 projets à l'étude ou réalisés concernant
  - 1.125 ha et 500 propriétaires
- Travaux sylvicoles : 150 ha

**47.775 m<sup>3</sup> mobilisés ou à mobiliser**

#### RÉSULTATS 2014

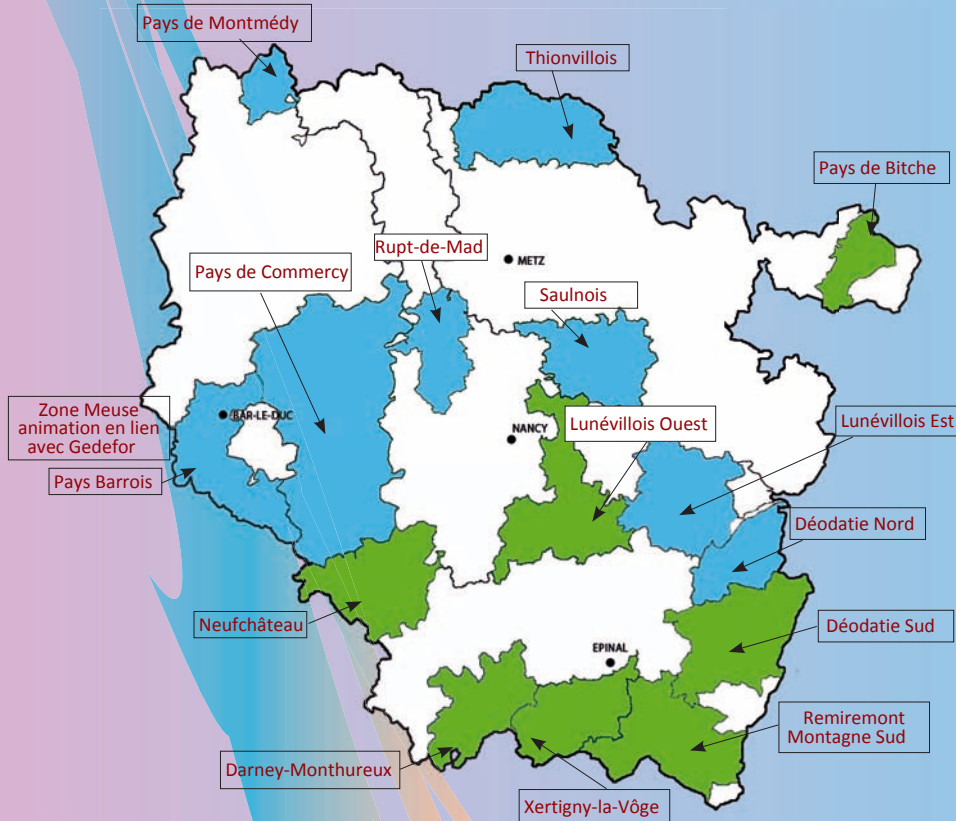
- 49 réunions diverses
- 1.107 visites-conseils
- Foncier : 404 ha mutés
- Desserte :
  - 20 projets à l'étude ou réalisés concernant
  - 1.643 ha et 1.270 propriétaires
- Travaux sylvicoles : 114 ha

**73.400 m<sup>3</sup> mobilisés ou à mobiliser**

Chiffres de mobilisation auxquels il faudrait ajouter l'effet "boule de neige" non quantifié

### Carte des zones PPRDF

Pour tous renseignements, les propriétaires situés "en zone bleue" appellent le CRPF au 03.87.31.67.72 ; ceux situés "en zone verte" appellent la CRAL au 03.29.29.23.20.



### Le PPRDF, à partir d'un constat partagé

Nous l'avons souvent évoqué dans Floreal : l'augmentation de la récolte de bois, liée aux politiques en faveur du bois-matériau et du bois-énergie, ne réussira qu'avec la mise en place d'incitations en faveur des petites propriétés. Les petits propriétaires n'ont que très rarement un réflexe de "producteurs", d'autant que l'exploitation et la commercialisation de faibles volumes de bois sont souvent quasi impossibles à réaliser. En 2012, les travaux menés par l'Interprofession Gipeblor, et partagés par la filière, l'indiquaient : on peut augmenter la récolte annuelle lorraine de 800.000 m<sup>3</sup>, dont 5 à 600.000 m<sup>3</sup> en forêt privée.

### Objectif atteint

La mise en place d'un réseau de techniciens au profit des propriétaires forestiers privés, sur une période significative, est une réussite. Les résultats en sont la preuve : 121.175 m<sup>3</sup> d'ores et déjà mobilisés, ce sont environ 350 propriétaires qu'il a fallu convaincre de pratiquer une coupe, pour 70 % avec l'appui d'un gestionnaire forestier.

### A quels coûts ?

Arithmétiquement, le coût de la mobilisation est de 12 €/m<sup>3</sup>. Ce n'est pas beaucoup, au regard de l'enjeu, c'est-à-dire la capacité de la forêt lorraine à répondre aux besoins ; c'est très peu, si l'on considère que c'est un investissement permettant de "remettre des parcelles dans le circuit" de la gestion durable.

Et si l'on compare le coût de l'animation et le chiffre d'affaires que cette animation génère, les résultats sont très bons : 1 Euro investi en animation génère plus de 8 Euros au bénéfice des territoires.

En matière de développement forestier, il faut un minimum de continuité dans les actions ; le PPRDF n'a réellement commencé qu'en 2013, CRPF et CRAL demandent qu'il soit maintenu en l'absence d'un nouveau document opérationnel.

Henri Plauche Gillon - Vice-président du CRPF

Jérôme Mathieu - Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, en charge du dossier régional "Forêt" à la C.R.A.L.



## VOIR LA FILIÈRE BOIS FEUILLUE AUTREMENT

*En cette période où rien ne va plus pour le secteur de la 1<sup>ère</sup> transformation feuillue en France, où la production nationale de sciages ne cesse de chuter, où les problématiques d'approvisionnement émeuvent toute une profession, deux acteurs aux intérêts complémentaires choisissent de proposer un nouveau modèle d'organisation et de se donner les moyens de créer de la valeur sur le territoire.*

Forêts & Bois de l'Est, coopérative forestière implantée dans le Grand Est de la France, procédera à l'acquisition de la Scierie Genet à Luxeuil-Bains en Haute-Saône à la fin de l'année 2015.

Quelle drôle d'idée pour une coopérative forestière de s'intéresser à un secteur d'activité en grande difficulté, alors que les propriétaires forestiers n'ont aucun mal à vendre leurs bois feuillus actuellement.

L'analyse stratégique de Forêts & Bois de l'Est a révélé qu'il était nécessaire de fiabiliser l'approvisionnement industriel des scieries feuillues pour assurer leur développement à long terme. Elles en ont besoin pour se tourner vers leurs marchés, innover dans de nouveaux process ou produits et investir dans leurs outils. C'est en créant ainsi de la valeur qu'elles pourront la partager demain avec les propriétaires forestiers producteurs de bois.

Le modèle qui se développe actuellement est conjoncturellement porteur, grâce à un fort courant d'affaires vers l'Asie et une parité monétaire favorable. Mais il repose sur des bases très fragiles et fluctuantes. Souvenons-nous de la flambée du hêtre à la fin des années 90 et du marasme dans lequel cette essence est plongée depuis 15 ans.

La Scierie Genet est une entreprise atypique et très rentable. Elle est moderne dans ses outils, dans son organisation et dans ses stratégies, ce qui fait sa réussite actuelle alors même que le marasme domine dans ce secteur d'activité. Son seul point faible potentiel est sa capacité à l'avenir de garantir un approvisionnement suffisant et maîtrisé, pour continuer d'investir et d'assurer son développement.

Les deux visions et les deux stratégies se rejoignant, c'est naturellement que le projet d'intégration au sein du groupe Forêts & Bois de l'Est a vu le jour en 2014. Il a lentement mûri pour aboutir en février 2015 à un compromis de cession qui deviendra effectif à la fin de l'année.

Les cédants accompagneront cette reprise sur une longue durée pour permettre à Forêts & Bois de l'Est d'acquérir les compétences nécessaires à ce nouveau challenge.

Les objectifs du projet sont d'abord de réussir cette transition, toujours délicate, entre une PME familiale et un repreneur. Leur volonté commune est de continuer à innover et d'investir pour toujours anticiper les évolutions et s'adapter sans cesse à un environnement en mouvement permanent. La priorité reste plus que jamais la recherche de valeur ajoutée. Ainsi pourront être pérennisées la rentabilité de l'entreprise et, par voie de conséquence, la bonne rémunération des adhérents de Forêts & Bois de l'Est.

Toutefois, les coopérateurs peuvent légitimement se poser la question de la bonne valorisation de leurs produits à court terme. Ce point a largement été débattu au sein du conseil d'administration de la Coopérative et la solution est rapidement apparue comme évidente. Les deux entreprises devront rester indépendantes dans leur fonctionnement, l'une vendra à la scierie Genet une part minoritaire de sa production de bois d'œuvre feuillu, l'autre ne s'approvisionnera que pour une part de 30 % au maximum auprès de son fournisseur principal. Les relations commerciales seront précisées dans un contrat d'approvisionnement, strictement aux mêmes conditions de marché que pour n'importe quel autre contrat pour les mêmes bois.

A l'heure où l'on voit le bois d'œuvre quitter massivement nos frontières pour être transformé en Asie, où ce phénomène est un poison mortel pour notre industrie nationale, inverser la tendance est un challenge que ces deux acteurs du marché, aux capacités respectives éprouvées, entendent relever.

Alain Jacquet - Forêts & Bois de l'Est

## LE TEMPS DES PLANTATIONS EST REVENU

*Depuis la disparition du FFN en 99 qui accompagnait les investissements forestiers, les surfaces replantées en France se sont effondrées, et trop de peuplements pauvres restent en l'état. Mais divers dispositifs et initiatives sont en train de voir le jour, qui inciteront les propriétaires à planter.*

Les chiffres parlent d'eux mêmes : les boisements en France ont été divisés par 6 en 20 ans (actuellement 70 millions de plants en France, à comparer aux 300 millions en Allemagne). Beaucoup (trop) de propriétaires se contentent de "laisser faire la nature", d'autant que planter devient de plus en plus coûteux, du fait des protections contre le gibier -nécessaires à peu près partout-. Entendons-nous bien, la régénération naturelle peut être la bonne solution, mais il y a des cas où ce n'est pas adapté : peuplement trop pauvre ou de mauvaise qualité ou inadapté à la station, blocage de la régénération, volonté de diversifier les essences... Le problème est suffisamment pris au sérieux pour que des dispositifs incitatifs -d'origine privée ou/et publique- se mettent en place un peu partout en France. Dans l'est, voici ce qui existe ou qui se prépare à court terme.



En premier lieu, le **FA3R** (Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse) est destiné aux propriétaires lorrains, alsaciens et francs-comtois du Massif vosgien (ainsi que de la Vôge, jusqu'à Darney) pour reboiser en résineux les petites parcelles en friche ou après-coupe. Le fonds, alimenté exclusivement par les utilisateurs de bois, exploitants, coopératives, papeteries, et administré par les organisations interprofessionnelles, le CRPF, la CRAL, permet le reboisement de 100 à 150 ha/an.

Chantier éligible <sup>(1)</sup> :

- entre 50 ares et 4 ha, dans des propriétés d'un seul tenant < à 10 ha
- Plantation en résineux
- Montant de l'aide : 1000 €/ha (la moitié si la plantation est effectuée par le propriétaire).

Le **Fonds Chaleur** de l'ADEME, dont l'objet est de soutenir le développement de la production de chaleur à partir d'énergie renouvelable, ouvre ses portes au monde forestier, dans le cadre de AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt), afin d'accroître la mobilisation de la ressource en bois. Un premier appel, doté de 30 M€, vient d'être lancé, qui devrait se renouveler régulièrement. Les projets, présentés par un collectif d'acteurs, doivent proposer un bouquet d'actions permettant un approvisionnement additionnel des bois au bénéfice des industries consommatrices et des chaufferies bois en particulier. Tous les organismes et gestionnaires ont répondu à cet AMI et prévoient des aides à la reconstitution des peuplements pauvres. FLOREAL vous informera des conséquences concrètes de cet AMI dès que les résultats en seront connus.

Dernière minute, la **Coopérative Forêts & Bois de l'Est** annonce que ses adhérents pourront bénéficier d'aides à la plantation au travers d'un fonds de dotation créé par les coopératives forestières au niveau national. Ce fonds permettra d'aider les chantiers d'une certaine importance, par un prêt à taux zéro, remboursable sur les recettes futures du peuplement créé.

La plantation après avoir été mise au pilori, revient par la grande porte.

Philippe Laden - CRPF

<sup>(1)</sup> Pour tout renseignement : Alsace : Fibois au 03.88.19.17.19  
Lorraine : Gipeblor au 03.83.37.54.64



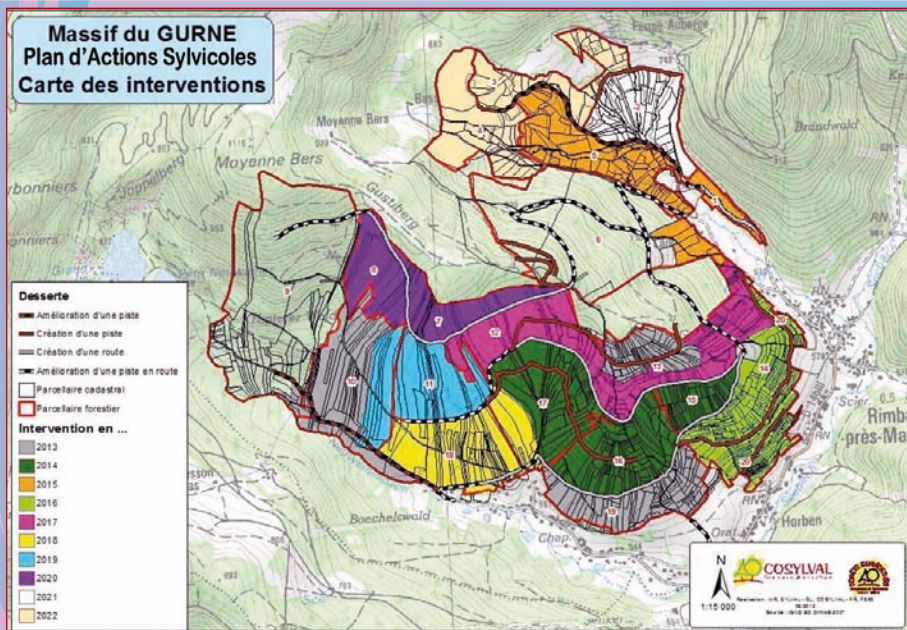


# Actualités

## LES PLANS D' ACTIONS SYLVICOLES Une nouvelle recette alsacienne contre le morcellement

**Mobilisons plus de bois ! OUI, mais de manière durable, nous rétorque-t-on. Comment faire, dans un massif forestier morcelé où la propriété moyenne fait moins de 50 ares et la parcelle moyenne, 25 ares ?**

**Le Plan d'Actions Sylvicoles (PAS) tente de répondre à cette délicate question de manière pragmatique et simple, même s'il n'existe pas pour l'instant un label "plan d'actions sylvicoles", comme pour le Plan Simple de Gestion (PSG), le Règlement Type de Gestion (RTG) ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).**



### De quoi s'agit-il ? Comment permet-il de mobiliser du bois ?

#### Un programme de coupes et travaux

Dans les faits, le PAS est un document ressemblant en tout point au PSG, avec une description du milieu et de ses potentialités forestières (stations, peuplements présents), suivie d'un programme de coupes et de travaux. La différence réside dans le fait que le document porte d'abord sur un ensemble de propriétés morcelées et ensuite, qu'il n'est pas signé par chaque propriétaire concerné. Il ne présente donc pas une garantie de gestion durable pour chaque propriétaire inclus.

Les massifs sélectionnés pour cette opération sont des périmètres d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) dans lesquels ont été réalisées des dessertes. Les conseils syndicaux de chaque ASA ont décidé et suivi la rédaction des PAS, rédactions effectuées par la coopérative Cosylval. Le contenu une fois validé, les propriétaires ont été contactés individuellement et en réunion d'information, préalablement à chaque coupe envisagée. Une offre d'achat de bois sur pied à l'unité de produit a été faite.

Les massifs considérés sont composés principalement de forêts adultes résineuses ou mixtes (sapin, hêtre), pour lesquelles les programmes prévoient des éclaircies de type jardinatoire.

#### Un outil de mobilisation de bois

Les Plans d'Actions Sylvicoles ont été réalisés à titre d'essai par Cosylval, dans le but de tester "l'acceptabilité" des coupes par les propriétaires et leur mise en œuvre. Les peuplements les plus en retard d'éclaircie ont été identifiés, et un martelage a été effectué, accompagné d'une offre d'achat de bois à chaque propriétaire. Sur 6 chantiers testés, 50 à 70 % des propriétaires ont accepté tout ou partie de l'offre. Ceci a permis de réaliser une coupe d'éclaircie sur 60 ha pour 2800 m<sup>3</sup> et 103 propriétaires en 6 chantiers ! Chaque propriétaire a été rémunéré pour les bois qui lui appartiennent, ce qui a nécessité une délimitation préalable des parcelles, ou une géolocalisation des arbres marqués.

### Et maintenant ?

Notre expérience de PAS, basée sur des périmètres dans lesquels une action d'information et d'animation a déjà eu lieu récemment, prouve qu'il est possible de mobiliser du bois en forêt morcelée à condition d'être connu et présent depuis un certain temps sur le terrain (c'était le cas pour la création de chemins). Il faut aussi des propriétaires locaux motivés capables d'en entraîner d'autres dans cette démarche collective, mais respectueuse de la liberté de chacun. Il faut enfin des cours des bois motivants.

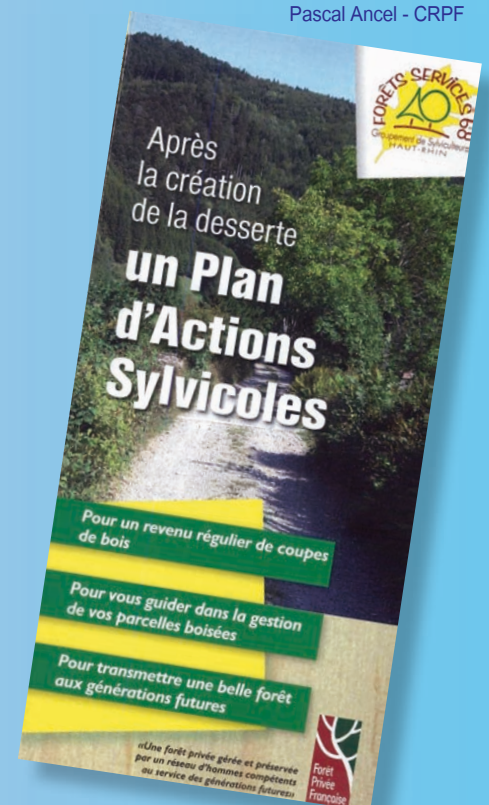
Certes le PAS n'a pas été signé par chacun des propriétaires, mais il était consultable en Mairie avec des finalités et des objectifs clairs. Les propriétaires étaient donc en confiance, alors qu'ils auraient difficilement accepté le schéma classique de signer un engagement sur 10 ans.

Par ailleurs, ce document permet aux organismes de développement chargés de l'animation, en amont des coupes, de disposer de documents de programmation sur 10 ans.

Il est prévu de demander au CRPF, non pas d'agrée le PAS en tant que PSG, mais de donner un avis de conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), qui encadre la rédaction des PSG. C'est un début de garantie.

La loi forestière de 2014 vient de mettre sur les rails des groupements d'intérêt économique écologique et forestier (GIEEF) dans une logique de gestion en commun par massif. Les PAS alsaciens mis en place en 2013/2014 montraient déjà le même esprit.

Pascal Ancel - CRPF







# Homme des bois

## JEAN SAUNER ET LE CASSE-TÊTE SUNDGAUVIEN



Photo : Thierry Bouchheid - CRPF

**Le Sundgau est, avec le Jura alsacien, la région naturelle méridionale du Haut-Rhin. Il se caractérise par des sols riches mais sensibles, constitués de limons profonds et fertiles. Autre particularité inoubliable, un parcellaire cadastral très morcelé. Dans ce contexte bien marqué, Jean Sauner œuvre avec ses propres armes pour entretenir ses forêts et obtenir de vrais résultats.**

### Comment êtes-vous devenu propriétaire de forêt ?

Par héritage, mais surtout suite à des achats successifs. J'étais ce qu'on appelle un "double actif", avec en plus de ma profession, la gestion de 65 hectares de terres agricoles. J'ai toujours aimé travailler la terre et être en contact avec la nature. Je cumule une dizaine d'hectares de forêts, avec de jeunes sapinières âgées d'une quarantaine d'années sur les communes de Lutter et Raedersdorf et des plantations de noyers sur Muespach et Folgensbourg. Le gros de la surface se trouve sur le ban communal de Folgensbourg, dans l'ASA du Liebensberg. Ce sont des peuplements réguliers et irréguliers, localisés sur 7 sections cadastrales en une quinzaine de parcelles.

### Avec près de 10 ha dans cette région du Sundgau, êtes-vous considéré comme un propriétaire de grande surface ?

Oui, d'une certaine façon... La région naturelle du Sundgau compte environ 9.500 hectares de forêts privées, dont 7.600 hectares de petites forêts morcelées appartenant à plus de 25.500 propriétaires.

Cela vous donne une idée des difficultés rencontrées pour entretenir ses forêts. Par exemple, au sein du massif du Liebensberg, Association Syndicale Autorisée, nous étions plus de 807 propriétaires pour environ 265 hectares de forêt en 1994. 20 ans plus tard, nous sommes encore près de 680 propriétaires ! Souvent, la largeur des parcelles n'est que de quelques mètres !

### Comment est-il possible de gérer son patrimoine forestier dans un tel contexte ?

Gérer sa forêt est primordial. Malheureusement, trop de propriétaires pour diverses raisons, âge avancé, manque de desserte, absence de successeur intéressé, unité de gestion insuffisamment cohérente et j'en passe..., ne s'intéressent pas à leur forêt. La tâche n'est pas simple. La bourse foncière forestière donne des résultats intéressants. J'ai pu en bénéficier. C'est un travail de longue haleine. La création de dessertes forestières, par le financement d'une partie des travaux, est également un excellent levier. L'inconvénient réside dans le fait que nous sommes frontaliers avec la Suisse. Lorsque vous avez 20 ou 30 ares de forêt et que vous bénéficiez d'un très bon salaire, en général vous ne vendez pas votre parcelle, même si vous n'en faites rien. Alors les coupes de bois..., je n'en parle même pas.

### Le programme proposé aux propriétaires forestiers est-il adapté à cette situation ?

Oui, la mise en oeuvre de dessertes forestières, l'amélioration du foncier et l'organisation de chantiers concertés, tout ceci va dans le bon sens. D'ailleurs, ces programmes sont complémentaires. Les résultats sont là. Pour l'amélioration du foncier forestier dans le Haut-Rhin financé par la Région Alsace, sur près de 12 ans de fonctionnement, plus de 1.000 dossiers ont été traités et 2.000 parcelles transférées à des forestiers motivés. Mais les freins sont encore nombreux. Je prends l'exemple de l'essence principale dans notre région naturelle : le hêtre. Les cours ne sont pas forcément au beau fixe. Et si, par hasard, le propriétaire trouve un acheteur, il y a fort à parier que le bois ne sera pas transformé dans notre région et sans doute même pas en France. Ici, la desserte nécessite des investissements lourds. Les chemins sont 7 à 8 fois plus chers qu'en montagne, alors que la récolte se limite pour ainsi dire au hêtre avec des cours moins attractifs et des volumes sur pied moins importants. Il n'est pas évident de motiver les propriétaires.

### Comment voyez-vous l'avenir ?

La forêt n'est pas figée. Elle évolue..., certes moins vite que nos organismes ou nos structures politiques. Le changement climatique se fait doucement sentir. Les maladies, comme la chalarose, apparaissent. Malgré toutes ces difficultés, nous arrivons à faire des choses comme des chemins carrossables, le Liebensberg en est la preuve. Un dossier de desserte a été déposé l'année dernière pour 2,3 km et d'autres sont en projet. L'amélioration foncière donne des résultats. Il ne nous manque pas grand-chose. Une meilleure conjoncture, peut-être.

Propos recueillis par Thierry Bouchheid - CRPF





# Technique

## DES ROUTES FORESTIÈRES : QUOI, COMMENT ET À QUEL PRIX ?

**Depuis de nombreuses années, des efforts d'amélioration de la desserte des massifs de forêt privée ont été entrepris. Les subventions de l'Europe, de l'Etat et des Régions Lorraine et Alsace ont été décisives pour permettre la réalisation de nombreux kilomètres de routes forestières, de places de dépôt et de pistes de débardage.**

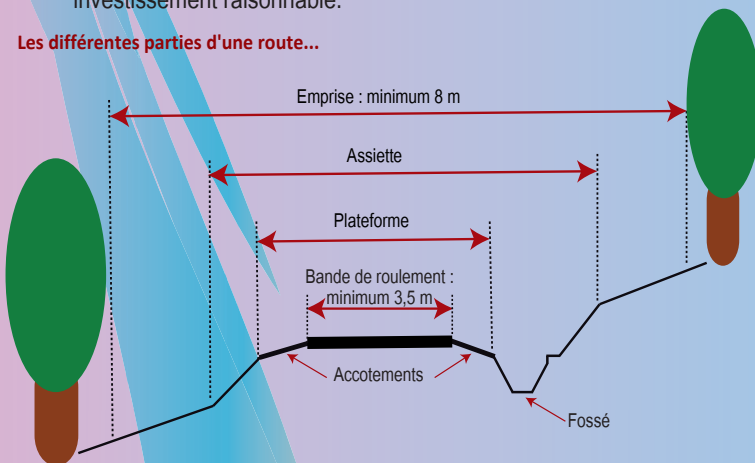
**Au moment où les nouveaux dispositifs de financement sont en cours de finalisation, il nous paraît important de rappeler l'utilité d'une desserte et les grands principes de mise en œuvre.**

"On a toujours pu sortir le bois et il n'y avait pas de route" ! Cette réflexion, souvent entendue, est exacte mais, dans l'économie actuelle, un réseau de desserte bien dimensionné -c'est-à-dire ni trop ni trop peu- est incontournable pour gérer les forêts dans des bonnes conditions techniques et économiques.

### Rappelons pourquoi il faut un réseau de desserte

- ▶ Pour diminuer les distances de débardage, avoir des places de stockage et de dépôt : il sera délicat d'intéresser des exploitants pour des parcelles trop difficiles d'accès et sans possibilité de stockage, d'autant plus si la récolte est modeste en qualité et/ou quantité.
- ▶ Pour protéger les sols : le débardage provoque des tassements souvent irréversibles, le concentrer sur une courte distance permet de préserver les sols qui sont la vraie richesse de la forêt.
- ▶ C'est une opération dont l'amortissement, en tenant compte des aides actuelles, est rapidement atteint. En général, en Lorraine, on estime qu'au delà de 500 mètres de débardage, la question mérite d'être étudiée. Les coûts par hectare desservis après subventions doivent pouvoir se situer entre 200 et 800 euros. Si vous rapportez ces chiffres aux prévisions de récolte, vous constaterez un retour sur investissement raisonnable.

### Les différentes parties d'une route...



### Des techniques éprouvées

Il faut être attentif à une réalisation dans les règles de l'art. Dans nos régions d'Alsace-Lorraine, on peut distinguer 3 grands types de chantiers de routes forestières suivant les régions naturelles.

### Des terrassements dans le massif vosgien

Sur les sols portants du massif à base de grès ou de granite, l'essentiel du travail va concerner le terrassement afin de créer la bande de roulement. A cette largeur, il convient d'ajouter au minimum 1 mètre d'accotements de part et d'autre. Cette largeur peut être notablement augmentée en fonction de la pente en travers, ou de la réalisation de fossés.

Dans les petites forêts privées où la taille des parcelles conduit à économiser chaque mètre carré, la coupe d'emprise ne peut être inférieure à 8 mètres d'arbres à arbres restant debout, mais il est préférable de faire les emprises plus larges, afin d'"aérer" la route pour qu'elle ne soit pas en permanence maintenue humide.



Terrassements sur la route de l'Ancerf à Faucompière (massif vosgien)

Photo : Cédric Thomas - Cabinet Michaut

Il faudra veiller à la pente en long qui ne doit absolument pas dépasser 12 % pour permettre la circulation des grumiers et assurer la durabilité de l'ouvrage. On sera également attentif à la pente des talus pour s'assurer de leur stabilité. Comme dans tous les chantiers de route forestière, dans la mesure du possible, on évite de déplacer les déblais.

Ce type de transport coûte cher. Il est donc important d'indiquer que les déblais, voire les souches, doivent être régalarés soigneusement de part et d'autre de l'emprise sans endommager les arbres des peuplements et en préservant l'accès aux parcelles et aux pistes existantes.

Pour les matériaux, plusieurs options sont possibles. Sur certains terrains portants, on peut ne prévoir aucun apport, auquel cas on procède au compactage du terrain naturel. Sur un bon support, 20 cm de matériaux 0-50 suffisent à constituer la couche de base et la couche de fermeture. Plus classiquement, on met en place une couche de base (granulométrie des matériaux 0-200 sur un maximum de 30 cm d'épaisseur compactée), puis une couche de fermeture (matériaux 0-50 ou 0-31.5 sur 10 cm d'épaisseur compactée).

Enfin, l'évacuation des eaux de ruissellement devra être réfléchie, soit en posant des bois d'eau (qui peuvent être en fer !), soit en constituant dans le corps de chaussée, des cassures arrêtant l'eau de ruissellement.

Pour la création d'une route forestière dans ce type de contexte, le coût moyen se situe autour de 30 000 euros HT/km, et, dans des contextes particulièrement favorables, à 15 000 euros HT/km. Mais certains surcoûts peuvent se présenter : en cas de barre rocheuse, l'utilisation d'un brise-roche ou du minage peuvent être nécessaires ou, autre cas, en présence de zones mouilleuses, on doit prévoir des purges, la constitution de drains et un apport de matériaux supplémentaires.

Enfin, il peut aussi être prudent de prévoir, dès les devis, des mètres linéaires de fossés amont afin d'évacuer d'éventuelles veines d'eau qui apparaîtraient lors des travaux. Les mètres linéaires de fossés ne sont généralement pas très onéreux dans un projet global. Par contre, les passages busés (diamètre minimum 400) qu'il faut souvent leur associer sont, eux, plus onéreux.



## De la technique pour les sols "lourds"

Sur le Plateau lorrain, la Woëvre ou encore la Champagne humide que l'on rencontre dans le sud-ouest de la Meuse, le contexte est très différent. Des sols mouilleux, parfois gorgés d'eau nécessitent des moyens conséquents.



Photo : Catherine Négrignat - CRPF

Un fossé de chaque côté pour une route à Vaxoncourt (Plateau lorrain)

Une emprise de dix à douze mètres au minimum est nécessaire, pour permettre la création de fossés, un de chaque côté de la chaussée en général, de forme trapézoïdale, d'une profondeur de 80 cm environ. En général, on utilise un géotextile en fond, avant d'empierrier en calcaire d'une granulométrie de 0 à 200 mm, sur une épaisseur de 50 à 60 cm compactée dont la surface sera broyée, mise en forme et compactée pour la couche de fermeture. Cette technique a l'avantage de bien répartir la taille des différents éléments à la surface de la route qui assureront une bonne fermeture et étanchéité de la chaussée. Le géotextile évite la contamination par les argiles, mais a également un rôle mécanique.

Il arrive parfois que le fond de l'emprise, trop mouilleux, rende impossible la mise en place du géotextile. Il est alors remplacé par un empierrement supplémentaire de 10 à 20 cm.

Dans des conditions extrêmes, sur des zones ponctuelles, un mètre d'empierrement peut s'avérer indispensable.

Le coût au kilomètre tourne autour de 60 à 70 000 euros, mais peut notablement être supérieur si la carrière est très éloignée.

De nouvelles techniques se développent avec l'utilisation des géogrilles qui sont des structures de polyéthylène haute densité, de type grillage. Elles permettent de transférer les charges dans les deux sens et de réduire l'empierrement de 10 à 15 cm environ.

La réalisation est la suivante sur des stations difficiles : géotextile, sur lequel on pose la géogrille, empierrement jusqu'à 30 cm en calcaire d'une granulométrie de 20/50 mm pour être filtrant et couche de fermeture de 10 cm en 0/30 mm.

Bien étudier le projet, le géotextile à 2 € le m<sup>2</sup>, la géogrille à 4,5 € du m<sup>2</sup> représentent un coût de 22 750 € au kilomètre, cela peut s'avérer compétitif si le matériau calcaire est onéreux en raison de l'éloignement des carrières, par exemple.



Photo : Catherine Négrignat - CRPF

Plaquettes calcaires de la route de Séraumont (plateau calcaire)

## La variété sur les plateaux calcaires

La création de route forestière sur les plateaux calcaires dans des bonnes conditions de portance tourne autour de 50 000 euros/km HT. L'apport de matériaux peut être faible car la dalle ou la plaquette calcaire n'est pas profonde, et par ailleurs les carrières d'approvisionnement sont proches. Dans ces secteurs, la construction d'une route forestière se limite à un apport modeste de matériaux, avec ponctuellement la pose de géotextile dans les zones humides. Lorsque la couche de base de la route est constituée de plaquettes calcaires, on peut prévoir le broyage de ces matériaux, afin de constituer la couche de fermeture. Cette technique est moins coûteuse qu'un apport de matériaux spécifique.

### Petits calculs économiques

Parcelle située à plus de 1000 m d'une route	Parcelle située à une distance comprise entre 500 et 1000 m d'une route	Parcelle située à une distance inférieure à 500 m d'une route
Bûcheron : 17 € (sous réserve qu'il accepte d'y aller à pied) Débardage : 12 € Marge bénéficiaire : 3 € Coût total de l'exploitation : 32 € Le prix de vente bord de route est de 32 €	Bûcheron : 15 €  Débardage : 10 € Marge bénéficiaire : 3 € Coût total de l'exploitation : 28 € Le prix de vente bord de route est de 32 €	Bûcheron : 12 €  Débardage : 7 € Marge bénéficiaire : 3 € Coût total de l'exploitation : 22 € Le prix de vente bord de route est de 32 €
<b>On ne vous achètera pas vos bois</b>	<b>On vous achètera vos bois à 4 € du m<sup>3</sup></b>	<b>On vous achètera vos bois à 10 € du m<sup>3</sup></b>

Calcul établi sur une moyenne de plusieurs années, avec des essences variées à une centaine de kilomètres de l'usine et qui ne tient pas compte de l'embranchement ponctuel des prix

### Calcul de rentabilité

- ✓ Un kilomètre de route dessert en moyenne 100 hectares
- ✓ Le prix de revient à l'ha, subvention déduite, est d'environ 200 €
- ✓ La route terminée, je réalise une coupe d'amélioration sur une parcelle d'un ha qui produit 60 m<sup>3</sup> de bois d'industrie
- ✓ J'ai noté précédemment que la route apporte une plus value de 6 € au m<sup>3</sup>
- ✓ 60 m<sup>3</sup> x 6 € = 360 €
- ✓ Je rentabilise ma route à la première exploitation.

Voici quelques éléments pour vous aider à passer à l'acte. Votre gestionnaire et les techniciens de la forêt privées sont à votre disposition pour en discuter avec vous.

Catherine Négrignat, Jean-Pierre Convisier - CRPF

### Des aides à la création de dessertes incitatives en Lorraine et Alsace

Il est désormais acquis que les aides à la création de dessertes, qui viennent d'être remises à plat dans le cadre de la renégociation des programmes européens, sont maintenues. Elles seront probablement à hauteur de 50 % du coût des travaux pour les projets individuels, jusqu'à 80 % pour les projets collectifs, grâce à la participation du FEADER et du Fonds stratégique de l'Etat.

*Une exigence habituelle* : le projet doit faire partie d'un schéma de massif, c'est-à-dire prendre en compte le réseau existant environnant.

*Une exigence nouvelle* : la contractualisation des bois avec l'industrie régionale sera un plus pour la recevabilité du dossier.





# Autour de nous

## PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : SOYEZ VIGILANTS...

**Nous vous alertons, dans le précédent FLOREAL, sur la recrudescence de coupes réalisées sans l'autorisation des propriétaires. Ce phénomène prend de l'ampleur et nous insistons à nouveau. La seule parade est une présence régulière dans vos parcelles.**

Le 18 septembre 2013, le Maire de Charly-Oradour, village (charmant) situé près de Metz, est alerté par ses administrés du passage régulier de grumiers à des heures inhabituelles et ce, malgré les restrictions de tonnage. Tout commence par la vigilance des habitants et c'est bien grâce à eux que l'alerte est lancée !

Les membres du Conseil Municipal de Charly-Oradour ont rapidement retrouvé la propriétaire qui a immédiatement déposé plainte à la Gendarmerie.

Un Conseiller Municipal bloque le grumier et le transporteur est finalement contrôlé en flagrant délit par les gendarmes qui constatent des imprécisions sur l'origine des bois. Le chauffeur indique la destination de la livraison, l'enquête peut commencer.

Au total, deux parcelles proches l'une de l'autre, d'environ 1 hectare, sont dévastées.

Dans le cas de la première parcelle, le propriétaire est décédé sans héritier depuis 1952.

Pour la seconde parcelle, elle appartient à Mme Pincemaille, une lyonnaise, toujours très liée au village de ses grands-parents !

Dans les deux cas, il s'agit de parcelles riches en bois, portant environ 250 m<sup>3</sup>/ha de chênes (bois d'œuvre et bois d'industrie)... 500 m<sup>3</sup> envolés, plusieurs dizaines de milliers d'euros !

Mme Pincemaille, encore très affectée, se confie en ces termes :

*"Ma parcelle est un héritage familial, mon arrière-grand-père l'avait achetée en 1902, alors j'y suis très attachée. Tout s'est passé trop vite pour la succession de mes parents, je n'ai pas eu le temps de me rendre sur place pour préciser les limites de ma parcelle, ni de la valoriser. Sur le cadastre, figure mon adresse à Lyon, ce qui explique évidemment pourquoi les exploitants ont choisi ma parcelle plutôt qu'une autre. Ils m'ont crue loin des yeux, loin du cœur... Mais tout le contraire s'est produit, mes amis de Charly-Oradour m'ont permis de me rapprocher du Syndicat et du C.R.P.F. Je me suis sentie tout de suite épaulée. Je fais face à des procédures longues et coûteuses. Beaucoup d'argent et d'énergie sont dépensés, car les auteurs de ces coupes sauvages savent instrumentaliser la justice en multipliant les intermédiaires et en fusionnant leurs Sociétés".*

Dans le cas présent, le déboisement a pu être arrêté à temps et une partie des grumes récupérée au profit de la propriétaire qui ajoute :

*"Bien que l'issue des procès engagés depuis 2 ans soit incertaine, j'ai pris l'initiative de reboiser ma parcelle. Je ne pouvais me résoudre à abandonner le bois de mon arrière-grand-père paternel et encore moins à le laisser partir en friche".*

Les mêmes équipes ont été identifiées dans toute la Lorraine, en particulier, dans les secteurs de chênaies de qualité, Thionillois, Darney, Saulnois...

Autre façon de procéder très classique : à l'occasion d'une exploitation en règle, des dépassements de limites de propriété ont lieu. On pourra toujours arguer d'une erreur si le propriétaire lésé s'en aperçoit.

Tout est possible et une nouvelle étape vient d'être franchie : Un individu a récemment contacté un bûcheron pour qu'il réalise une coupe de bois de chauffage dans sa parcelle. Les bois devaient être empilés bord de coupe pour qu'il vienne les chercher, sauf qu'il a disparu au moment où la vraie propriétaire s'est inquiétée d'une coupe de bois réalisée chez elle. Etonnant, non ?

Au moment où les besoins en bois se font sentir, il est plus facile et moins risqué de "se servir dans une parcelle", que d'attaquer une bijouterie ! La seule défense est de visiter régulièrement ses parcelles, d'en marquer les limites, ce qui montre une présence. Si vous habitez loin, informez vos connaissances, ou faites-vous connaître de voisins qui habitent sur place.

En cas de problème, prenez contact avec le Syndicat Départemental des propriétaires forestiers.

Didier Daclin - Vice-président du CRPF  
Philippe Laden - CRPF



*Avril 2015 : "Par respect pour mon arrière-grand-père, j'ai voulu tout replanter en Douglas pour les générations futures"*





# Parole aux Syndicats

## LE CHANTIER EST IMPORTANT ET MANQUE D'OUVRIERS !

**Nous avons globalement une responsabilité collective, une responsabilité sociétale de gestion des espaces boisés et nous représentons pour notre pays (et plus encore dans notre région) une force économique très importante : de nombreux emplois dépendent de l'amont forestier et la balance commerciale de la filière bois est toujours cruellement déficitaire.**

Certes, pour la quasi-totalité d'entre nous, la forêt n'est pas la ressource qui permet de nourrir nos familles. Et si l'on regarde la moyenne d'âge des forestiers privés impliqués dans la gestion de leurs bois, on comprend vite que c'est seulement une fois arrivé en fin de vie professionnelle qu'il est possible de s'intéresser vraiment à la forêt.

Mais gérer est indispensable pour chacun d'entre nous et il faut avoir les moyens de le faire : des techniciens à notre disposition pour nous former et nous conseiller, des aides pour permettre les investissements importants tels que dessertes et plantations, une fiscalité adaptée à nos spécificités, l'absence d'entraves par des réglementations compliquées ou trop restrictives.

Un exemple tout simple : Vous êtes lecteurs assidus de Floreal, son contenu retient votre intérêt. Floreal est un des produits gratuits (et il y en a bien d'autres !) réalisé grâce aux moyens du CNPF, que les Syndicats de Forestiers Privés essaient de maintenir coûte que coûte et pour lesquels ils œuvrent au quotidien.

Les syndicats assument aussi la représentation des propriétaires lors des travaux pour le respect de l'équilibre sylvo-cynégétique qui, faute d'être atteint, ruine nos efforts de régénération et plantation ; beaucoup d'énergie est mobilisée, car les réunions sont nombreuses et le sujet difficile.

Or, pour mener à bien tous ces chantiers au bénéfice des propriétaires forestiers, il nous faut une base forte et des bénévoles dans nos organisations syndicales !

Lorsque nous comptons nos adhérents, force est de constater que la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux : effectifs insuffisants, peu de volontaires pour participer à la gestion des organisations.

Des exemples décevants : Lettre appelant à nous rejoindre aux 197 bénéficiaires d'une action collective de desserte forestière d'ampleur particulièrement réussie : zéro réponse !

Appel dans le même sens à une récente journée "Rencontrons-nous" organisée par notre Syndicat pour 20 participants non syndiqués : un seul retour positif !

Comment, dans ces conditions, assurer une représentativité permettant d'être écoutés et suivis ?

Nos moyens sont très limités. Plus de la moitié de nos cotisations est reversée à notre Fédération Nationale qui assure notre représentation auprès des pouvoirs publics et coordonne l'animation des actions. Alors que les enjeux et les tâches sont énormes, nous avons la possibilité de ne financer que 5 permanents au niveau national : dérisoire !

Autre sujet, la communication qui aujourd'hui est primordiale. Plus que jamais la forêt est évoquée dans de nombreux médias. Mais, parmi les nombreux aspects multifonctionnels de la forêt, c'est rarement celui de producteur du forestier privé, de ses difficultés et besoins, qui est traité.

Si l'on parle du forestier privé, c'est quelquefois ces derniers temps, pour le présenter comme un investisseur averti, soucieux de l'optimisation fiscale et financière de son patrimoine. Très peu d'entre nous s'y reconnaîtront !

Certes, l'esprit patrimonial nous anime, mais pas une démarche spéculative. Les nouveaux venus dans un esprit de profit rapide risquent d'être très vite déçus, si une véritable passion pour la gestion de leur forêt ne prend pas le relais et ne devient pas rapidement leur moteur.

Il n'empêche que ces spéculateurs nous causent du tort en laissant croire au public et au législateur que la fiscalité est spécialement avantageuse. Non, les avantages fiscaux sont la contrepartie de la spécificité de la gestion : production à long terme, faiblesse de la rentabilité, etc...

Enfin, n'y a-t-il pas division et incompréhension liées à un trop grand nombre d'entités qui œuvrent pour la forêt privée ? Ne faut-il pas réfléchir à une nouvelle organisation au bénéfice d'une meilleure lisibilité, d'une meilleure efficacité ?

Alors engageons-nous, militons, et forts d'une cohésion et d'une mobilisation de tous dans nos organisations syndicales, agissons, montrons-nous et parlons de nous pour faire parler de nous !

Venez nous rejoindre !

Roger Perrin - Président de Forestiers Privés des Vosges

### Forestiers Privés de :

Meurthe-et-Moselle	:	03.83.90.10.70
Meuse	:	03.83.90.10.70
Moselle	:	03.87.66.12.30
Vosges	:	03.29.82.11.42
Alsace	:	03.88.19.55.50



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF





# Arbre au vert



## QUALI TRAVAUX FORESTIERS LORRAINE, pour une exploitation forestière de qualité, respectueuse de l'environnement

**En France, la très grande majorité des chantiers d'exploitation forestière est réalisée par de petites entreprises prestataires de service : les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF). En effet, que ce soit le propriétaire, ou son gestionnaire, qui souhaite exploiter pour vendre ses bois bord de route, ou que ce soit l'exploitant forestier qui exploite les bois achetés sur pied, tout le monde fait appel à des ETF. Ces entreprises occupent une place primordiale dans la réalisation d'une exploitation forestière de qualité.**

Depuis maintenant une quinzaine d'années, le concept de gestion durable des forêts a pris une grande ampleur en France et dans le monde.

Cela s'est particulièrement senti avec le développement de la certification forestière PEFC. Cette dernière est construite sur une implication des personnes, le propriétaire forestier, qui s'engage sur un cahier des charges de gestion forestière, et l'exploitant forestier, qui s'engage sur un cahier des charges d'exploitation. Grâce à ce principe, PEFC a permis de porter une attention particulière à l'exploitation forestière et à la prise en compte de l'environnement lors de la réalisation de celle-ci.

Seulement, les ETF, en tant que prestataires, ne sont pas directement pris en compte. Ils ont ainsi décidé dès 2004 de mettre en place en Lorraine une démarche de qualité : Quali Travaux Forestiers Lorraine (QTFL), pour démontrer leur engagement dans la gestion forestière durable et dans une exploitation de qualité.

QTFL est reconnue par PEFC Lorraine depuis sa création et l'est aussi aujourd'hui au niveau national par QualiTerritoires et PEFC France. Fin 2014, plus de 110 entreprises étaient engagées pour la qualité de leurs chantiers. Réparties sur tout le territoire lorrain, elles permettent à tous les donneurs d'ordre de faire appel facilement à l'une d'entre elles.



Photo : Frédéric Mercadier - Gipeblor

Et qui s'engage aussi sur des mesures de prise en compte de l'environnement telles :

- le respect du sol, de la faune et de la flore, et plus particulièrement, la faune et la flore remarquables et leurs habitats ;
- une attention particulière portée à tous les éléments liés à l'eau : zones humides, cours d'eau, mares, zones de captage... En les évitant, ou en utilisant des techniques adaptées comme les tuyaux PEHD pour les franchissements de cours d'eau ;
- la conservation de tous les arbres vieux, morts, sénescents ou à cavité signalés, sauf en cas de risque pour la sécurité des opérateurs ;
- la préservation de tous les éléments historiques, culturels, architecturaux et paysagers qui seront indiqués, ou que les ETF identifieront,...

Ces quelques exemples d'engagement illustrent la volonté de ces entreprises, leur détermination à respecter le milieu dans lequel elles évoluent et qui leur fournit leur activité.

Prendre en compte l'environnement et le milieu forestier, est essentiel pour les entreprises adhérentes à Quali Travaux Forestiers Lorraine. Elles mettent aujourd'hui ce principe en avant grâce à cette charte de qualité.

Faire intervenir une entreprise QTFL dans sa forêt, c'est donc faire appel à un professionnel de l'exploitation forestière qui a fait de la qualité son objectif, du respect de la forêt son leitmotiv, de l'environnement l'une de ses priorités.

Jérôme Martinez - Gipeblor



Photo : Frédéric Mercadier - Gipeblor

Les propriétaires, gestionnaires ou exploitants confient ainsi leur chantier à une entreprise qui s'engage notamment :

- sur le plan administratif, à réaliser systématiquement un contrat de prestation, à déclarer le chantier si nécessaire, à compléter et à respecter les prescriptions de la fiche de chantier...
- à travailler dans des conditions d'hygiène et surtout de sécurité satisfaisantes,
- à respecter le peuplement en place en préservant la régénération naturelle, les arbres d'avenir, en faisant bon usage des voies d'accès, de vidange et de dépôt,
- à maintenir son matériel en bon état de fonctionnement, tout en réalisant ses entretiens hors forêt et en procédant à l'élimination de ses déchets par des filières appropriées, etc...

Retrouvez toutes les entreprises de travaux forestiers engagées auprès de Quali Travaux Forestiers Lorraine sur l'annuaire en ligne de l'interprofession GIPEBLOR : [www.annuaire.gipeblor.com](http://www.annuaire.gipeblor.com)

Pour chaque entreprise, vous pourrez connaître :

- sa localisation,
- son ou ses activité(s),
- ses spécialités,
- sa zone de travail.





# u coin du bois

## L'EXPORTATION DES GRUMES s'invite aux Assemblées Générales des Syndicats de "Forestiers Privés de Meurthe-et-Moselle et Moselle"

**Les Syndicats de Forestiers Privés de Meurthe-et-Moselle et Moselle tenaient assemblée commune le samedi 25 avril 2015 à Colmey, près de Longuyon. Luc Bouvarel, Directeur Général de la Fédération "Forestiers privés de France" y a décrit les différentes dispositions -Loi d'Avenir, Contrat stratégique de filière- mises en place pour dynamiser la filière bois. Et le sujet de l'export des grumes feuillues est venu naturellement sur le tapis...**

Le gouvernement chinois, afin de préserver ses ressources naturelles, ralentit l'exploitation de ses forêts avec, comme objectif, d'interdire toutes exploitations à l'horizon 2020 ! Par ailleurs, la parité euro/dollar, monnaie référente pour le yen, fait économiser 25 % à la Chine sur ses achats de bois en Europe. Il faut savoir également que les grumes ne subissent pas de taxes lors de leur importation en Chine, alors que les produits transformés importés peuvent être taxés à 100 %. Sachant que le marché intérieur chinois est en pleine expansion et que l'export de produits transformés par une main d'oeuvre à très bas coût est source de devises, la demande en matière première ne peut qu'augmenter.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

*De Gauche à Droite :*

*Didier Daclin, Président de "Forestiers Privés de Moselle"  
Henri Plauche Gillon, Président de "Forestiers privés de Meurthe-et-Moselle"  
Philippe Siat, Président de la Fédération Nationale du Bois*

Peut-on imaginer une filière bois solide, alors que les scieries auraient disparu du territoire ? Le cri d'alarme a été lancé par les scieurs de feuillus français, en particulier lorrains, confrontés aux grandes difficultés pour trouver leur approvisionnement. Il est au coeur de tous les débats depuis plus de 2 ans.

Philippe Siat, désormais Président de la Fédération Nationale du Bois (FNB), interrogé sur le sujet à Colmey, présente la situation : "Des scieries avec des carnets de commandes pleins, mais avec des parcs à grumes vides, qui ne tournent qu'à 60 % de leur capacité ! Et dans le même temps, d'après une étude de la FNB, le volume exporté, essentiellement vers la Chine, a explosé pour atteindre 50 % de la récolte forestière de grumes de hêtre et chêne.

Puis Philippe Siat évoque les mesures qu'il serait nécessaire de prendre : d'abord l'application stricte des règles concernant les traitements sanitaires, obligatoires lors des exports de grumes, et la mise en place de mesures de sauvegarde, avec des ventes labellisées "sciages européens".

Au delà de ces mesures, il interpelle les propriétaires forestiers : "Vous êtes les détenteurs de la ressource, et il faut que vous preniez la mesure du danger : si l'on analyse la courbe croissante de demandes à l'export de grumes et celle décroissante de volumes mis sur le marché, il est certain que toutes les scieries feuillues auront disparu du territoire français avant 10 ans".

Le Président Henri Plauche Gillon souscrit à ce constat et met l'accent sur l'importance de travailler dans trois domaines à la fois :

- un vrai partenariat contractuel entre propriétaires et transformateurs,
- un effort réel de modernisation des outils de production, afin d'obtenir une valeur ajoutée pour les propriétaires,
- un travail de recherche et développement portant sur la valorisation des peuplements feuillus pour permettre leur renouvellement dans des conditions financières satisfaisantes.

Rachel Thomas, Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine en charge du secteur forestier, conclut cette discussion en mettant en avant l'implication du Conseil Régional dans ce dossier et l'urgence d'un véritable partenariat entre producteurs, privés et publics, et transformateurs. Au moment où l'on n'a jamais autant mis sur le matériau bois, il en va tout simplement de la survie d'une filière régionale.

*Un grand merci à la famille de Chevigny pour son accueil !*

Didier Daclin - Forestiers Privés de Moselle  
Philippe Laden - CRPF



Images d'Argonne : Chargement de camions pour Anvers





# e feuilles en aiguilles

## NATIONAL

### Exposition universelle de Milan du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015

La France a choisi un bâtiment en bois pour son pavillon de l'exposition universelle de Milan, en Italie. Ce bâtiment, conçu par l'agence d'architecture X-TU de Paris, a été construit par l'Entreprise Simonin, basée dans le Doubs. D'une superficie de plus de 2000 m<sup>2</sup>, il a nécessité plus de 1000 m<sup>3</sup> de bois issus de forêts franc-comtoises gérées durablement.

### Une tour de 84 mètres en bois

L'immeuble HoHo, à Vienne en Autriche, sera la plus haute tour en bois du monde. Elle s'élèvera à 84 mètres de hauteur au cœur de la capitale autrichienne ; ses 24 étages comprendront hôtel et commerces.

### Lancement de la marque "Bois français"

C'est lors du forum "Bois construction" d'avril dernier à Nancy, que Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois, a lancé la marque "Bois français". Le but de cette marque est de garantir que le bois d'un produit -ou contenu dans un produit-, quelle qu'en soit l'essence, est d'origine française, et que sa transformation et son assemblage ont été faits sur le sol national. L'association "Préférez le bois français" a été créée pour mettre en œuvre la marque et délivrer les licences d'exploitation.

### L'Institut Géographique National (IGN) propose des vues aériennes des forêts

Depuis début mars, l'IGN propose aux propriétaires de disposer d'une vue aérienne de leurs forêts réalisée à partir de ses fonds cartographiques.

Proposées sous forme de posters, ces photos peuvent être agrémentées de textes, tracés, pictogrammes,... L'IGN indique que les photos sont en haute résolution sur 75 % du territoire français et en résolution normale sur le reste. Ces posters ont un format unique de 96 x 110 cm, soit une zone cartographiée de 94 x 103 cm en orientation portrait, ou de 108 x 89 en orientation paysage. Plus d'infos sur : <http://loisirs.ign.fr>

### Chine : quand les pollueurs sont aussi les replanteurs ...

La Chine, l'un des pays les plus pollués au monde est également le pays qui est en tête des politiques de reforestation ! Pour preuve, la mise en place d'un mur d'arbres pour lutter contre le réchauffement climatique. Plus connu sous le nom de "Grand Mur Vert", il s'agit du plus grand projet écologique mondial, si l'on en croit le site Quartz ! Cette ceinture d'arbres qui s'étendra sur 4.500 kilomètres entre le nord et le nord-ouest de la Chine a pour objectif de bloquer l'avancée du désert de Gobi. Globalement, selon l'administration des forêts de l'État, le pays a planté 13 millions d'hectares de forêt depuis 2008.

## LORRAINE

### Du mouvement à la DRAAF Lorraine...

Michel Sinoir, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine quitte ses fonctions pour prendre la direction de la DRAAF de Bordeaux, dans le cadre de la création des grandes régions. Björn Desmet, DRAAF adjoint de Lorraine, assure pour l'instant l'intérim. Le pôle forêt et développement rural, sous la responsabilité de Benoît Fabbri, voit l'arrivée de Stéphane Viader, chef du pôle, et Eric Karcher, chargé de l'animation de la filière bois.

### ... et à la Région Lorraine

Margaux Lebecque est chargée du secteur "Filière forêt-bois" au sein du service Agriculture, Forêt et Industrie agro-alimentaire dirigé par Yannick Pellet. Rappelons que ce service est sous la responsabilité de Rachel Thomas, Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine.

## VOSGES

### Un nouveau DDT

Philippe Petitjean, Directeur Départemental des Territoires des Vosges, fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par Yann Dacquay, originaire de Moselle, qui était chef de service à la DRAAF de Lorraine de 2007 à 2011 (la forêt faisait partie de ses attributions), puis DDT adjoint de la Marne.

*Les forestiers lui souhaitent la bienvenue dans une région à forts enjeux, filière-bois importante et équilibre sylvo-cynégétique.*

## ALSACE

### Bienvenue à Elodie

Elodie Degardin vient d'intégrer pour sept mois la coopérative forestière Cosylval. Elle aura pour charge la rédaction et l'élaboration des documents de gestion durable (PSG et RTG). *Nous lui souhaitons la bienvenue dans le milieu forestier alsacien.*

## BAS-RHIN

### L'Association Forestière des Vosges du Nord est née

Huit membres fondateurs se sont réunis à Bouxwiller, pour créer "l'Association Forestière des Vosges du Nord", dont la présidence est assurée par Jean Braud. Elle a été fondée dans le but de promouvoir toutes actions utiles au développement forestier, apporter un appui technique aux propriétaires forestiers privés dans le cadre d'une gestion durable de leur forêt et défendre les intérêts des sylviculteurs.

*Nous souhaitons longue vie à cette nouvelle association forestière, ainsi que la réussite dans ses projets.*

## VOSGES

### Tornade dans les Vosges : 30 000 m<sup>3</sup> à terre

Le 13 mai dernier, une tornade a frappé l'Est des Vosges, principalement au niveau des communes de Gerbépal, Anould et de Ban-sur-Meurthe/Clefcy. Des vents d'une violence intense, localement 175 à 220 km/h, ont provoqué des chablis conséquents dans les forêts publiques du secteur (forêts domaniales et communales), dont les remarquables épicéas du défilé de Straiture. En forêt privée, moins représentée sur cette zone, les premières estimations font état de dégâts plus mesurés.

Devant la répétition de ces événements extrêmes, la prise en compte du risque tempête devient primordiale pour les propriétaires forestiers. Rappelons que les syndicats de propriétaires forestiers proposent l'assurance "sylvasur", une couverture à des prix très avantageux pour se garantir face à ces aléas climatiques.

Coordonnées : SYLVASUR "Forestiers Privés de France Services" - 6 rue La Trémoille - 75008 Paris (01.47.20.66.55 - [sylvasur@foretpriveefrancaise.com](mailto:sylvasur@foretpriveefrancaise.com))



**FLOREAL n° 101**  
 édité par le  
 Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
 41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin  
 ☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36  
 Site internet C.R.P.F. "www.cnpf.fr"  
 Site internet Forêt Privée "www.foretpriveefrancaise.com"

**Directeur de la publication**  
Alain Lefeuvre

**Rédacteurs en Chef**  
Anne Madesclaire, Philippe Laden

**Secrétaires de Rédaction**  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

**Maquette**  
Mireille Florimond

**Imprimerie** : L'Huillier SA - Florange (57)  
 Numéro tiré à 10.500 exemplaires  
 Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution  
 Imprimé sur papier certifié PEFC  
 Labellisé Imprim'Vert



Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr) ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.